



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 décembre 2015

Le président, M. Daniel Calabrese, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

La citation de ce soir:

«*Prenez un cercle, caressez-le, il deviendra vicieux!*» d'Eugène Ionesco ''La Cantatrice chauve''.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers et Conseillères.

8 personnes sont excusées (Mmes Natacha Bello, Anna Beutler, et MM. José Da Silva, Cyril Gallay, Lee Kaufmann, David Marandola, Larra Sarrasin, Marek Swierkosz).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu une interpellation.

Interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant «La suppression de tout portail ou obstacle sur une largeur de 2m au bord des rives du lac et des rivières de notre ville afin de respecter la Loi du Marchepied de 1926».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à l'auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2015.
3. Communications du Bureau.
4. Assermentation de 2 Conseillers.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 90** relatif au budget de l'exercice 2016.

Première lecture

7. **Préavis municipal N° 91** relatif à la cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon.
8. **Préavis municipal N° 92** relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.

Autres objets

9. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel «Pour le réaménagement de l'actuelle plage de Gland».
10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine «Pour une certification *equal-salary* du personnel de la ville».
11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Olivier Moulin «Pour un écopoint mobile à Gland».
12. Rapport intermédiaire d'activités de la Commission de gestion pour 2015.
13. Nomination d'un délégué au Conseil d'Établissement primaire et secondaire.
14. Interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant «La suppression de tout portail ou obstacle sur une largeur de 2m au bord des rives du lac et des rivières de notre ville afin de respecter la Loi du Marchepied de 1926».

Divers

15. Divers + propositions individuelles.
- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2015.

- La discussion est ouverte.
- M. Girardet: page 11, 5^e ligne de son intervention: ... «En arrondissant, on arrive à Fr. 70'000.- et non Fr. 40'000.- à Gland, ...».
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Les corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal ainsi modifié de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2015.

3. Communications du Bureau

- Le 1er octobre, reçu la démission de M. Johnny Khamisse, lecture en est faite.
- Le président, au nom de la population glandoise et de son Conseil communal, remercie M. Khamisse pour son engagement citoyen et lui souhaite le meilleur pour la suite.
- Le 18 octobre a eu lieu les élections au Conseil national et Conseil des États. Le Bureau a été épaulé par une cinquantaine de citoyens volontaires ainsi que par le personnel de l'Administration communale qui s'est occupé de rentrer les bulletins modifiés et manuscrits dans le système informatique VOTELEC. Merci pour votre engagement et au personnel communal pour l'excellente préparation qui a permis un dépouillement rapide et efficace. Le taux de participation s'est élevé à 37%. Les résultats se trouvent sur le site de la commune. Le 28 février 2016 auront lieu les élections communales ainsi que des votations fédérales comprenant 4 objets. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de notre secrétaire.

- Le 25 octobre, le président à l'invitation du Cercle fribourgeois de Nyon, a pris part à l'excellent menu de la Bénichon en écoutant le Chœur des armaillis de la Gruyère. Bonne humeur et tradition étaient de mise.
- Le 30 octobre, le président s'est rendu à l'inauguration de la sculpture "La Feuille", magnifique œuvre ornant le giratoire de la Route Suisse-Avenue du Mont-Blanc.
- Le 2 novembre, le Bureau s'est réuni afin de préparer la séance de ce jour.
- Le 2 novembre, le Bureau a reçu la démission de M. Gregory Bovet, lecture en est faite.
- Le président, au nom de la population glandoise et de son Conseil communal, remercie M. Bovet pour son engagement citoyen et lui souhaite le meilleur pour la suite.
- Le 3 novembre, le président s'est rendu à l'inauguration de la nouvelle UAPE des Perrerets.
- Le 8 novembre, le Bureau élargi a procédé au dépouillement du 2^e tour pour le Conseil des États. Le taux de participation a été de 29%. M. Olivier Français est arrivé en tête avec 1003 suffrages, soit 35%; Mme Géraldine Savary a obtenu 942 suffrages, soit 33% et M. Luc Reccordon 895 suffrages, soit 32%.
- Le 11 novembre, Mme Charlotte Gabriel, 2^e vice-présidente a représenté le Bureau à l'assemblée générale de la FEDEVACO.
- Le 12 novembre, le président s'est rendu à Bulle au colloque sur la communication institutionnelle, organisée par la coordination des villes de Suisse Romande.
- Le 13 novembre, triste date qui restera gravée dans les mémoires, suite aux attentats terroristes de Paris. Le président demande une minute de silence, non seulement pour les victimes de cette ville, mais pour toutes les victimes du terrorisme à travers le monde; merci.
- Le 15 novembre, le président a été invité par le collectif de soutien aux sans-papiers de la Côte et par le Groupe de Bénévoles auprès des migrants afin de visionner quelques films illustrant les problématiques migratoires. Son choix s'est porté sur un film-documentaire du réalisateur suisse Fernand Melgar intitulé: "Le monde est comme ça". Il tient à féliciter les 2 groupes pour cette initiative enrichissante. En effet, beaucoup de monde parle de migration, mais peu le font en connaissance de cause. Ces projections auront certainement contribué à illustrer cette problématique complexe qui ne manquera pas de nous occuper et de nous préoccuper ces prochaines années.
- Le 25 novembre, comme certains d'entre vous, il s'est rendu à la présentation du nouveau quartier de La Combaz.
- Le 3 décembre au Théâtre de Grand-Champ, le président a participé à la remise des prix du mérite sportif cantonal.
- Le 9 décembre, un citoyen de notre région a été promu au sommet de l'échiquier politique. Il propose d'applaudir M. Guy Parmelin pour son élection au Conseil fédéral afin de lui souhaiter un mandat rempli de succès pour lui, pour notre région ainsi que pour toute la population suisse.

4. Assermentation de 2 Conseillers

- M. Bachelard au nom du groupe GdG, présente M. Dario Sicuranza, en remplacement de M. Johnny Khamisse, démissionnaire. M. Sicuranza habite Gland depuis sa naissance; il est marié et papa d'un petit garçon de 15 mois. Après ses études, il a fondé sa société d'informatique à Gland. Quelques années plus tard, il a rejoint différentes sociétés de services informatiques où il a travaillé comme responsable des équipes techniques, puis comme directeur technique et commercial, tout en étant également membre du comité de Direction. Depuis une année, il est employé chez un opérateur en tant que Key Account Manager. M. Sicuranza a fait partie de nombreuses sociétés locales de Gland, telles que le FC Gland, le Basketball-Club de Gland, ainsi que le Buggy Club de la Côte. Il pratique régulièrement le parapente et prend du plaisir à faire découvrir le monde sous-marin en tant que guide de plongée. Il suit les séances de préparation du GdG depuis un peu plus d'une année et en tant que membre du comité élection des GDG pour la prochaine législature, il se réjouit de maintenir un rapport privilégié avec la population de Gland ainsi que de participer à la vie politique de la ville pour faire

profiter à la commune de son expérience professionnelle et personnelle.

Merci de lui réserver bon accueil.

- M Uebelhart au nom du groupe Les Verts, présente M. Rupert Schilböck, en remplacement de M. Gregory Bovet, démissionnaire. M. Schilböck est né à Vienne, en Autriche, en octobre 1966. Il est père de deux enfants de 15 et 11 ans et habite le Canton de Vaud depuis août 1998. Il s'est établi dans notre pays pour rejoindre le secrétariat d'une Organisation non-gouvernementale internationale à Lausanne. D'abord chargé de projets au sein d'une petite équipe, il s'est vu attribuer la gestion de ce secrétariat pendant cinq ans. En février 2011, il a rejoint le Bureau Européen du Scoutisme de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout à Genève, où il partage notamment la responsabilité de la communication interne et externe. Avant son arrivée à Gland, M. Schilböck a été membre du Conseil de la Paroisse de langue allemande de Lausanne au sein de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. Il a présidé ce Conseil pendant cinq ans. Entre 2005 et 2011, il a siégé au Synode de cette même église en tant que délégué de la Région Lausanne-Epalinges. Son intérêt à la politique locale, nationale et internationale date de plusieurs événements vécus en tant qu'adolescent et jeune adulte; notamment au référendum en Autriche sur l'énergie atomique en 1978, à l'occupation pacifique des forêts riveraines du Danube en aval de Vienne pour lutter pour sa sauvegarde en 1984, à l'impact de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en mai 1986 et enfin au Forum Mondial de l'ONU sur les droits de l'homme à Vienne en juin 1993. En tant que membre du Conseil communal de la Ville de Gland, il aimerait contribuer au développement d'un lieu de vie agréable pour ses habitants actuels et futurs. Plusieurs thématiques lui tiennent à cœur: participation active de toutes les générations à la vie de la Cité, y compris politique; commerces de proximité; organisation de la circulation des piétons, des cyclistes et des transports publics; gestion de déchets; offres culturelle et associative; accueil respectueux et intégration des immigrants et réfugiés.

Il aimerait tout particulièrement apporter ses compétences dans les domaines de la communication, de l'éducation non-formelle, de la gestion d'une organisation non-gouvernementale et faire profiter la Ville de Gland de son réseau international. Il souhaite contribuer à «créer un monde meilleur» (devise de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout) et il s'engage à faire de son mieux pour suivre le précepte de Robert Baden-Powell, fondateur du Mouvement Scout qui disait «je vais essayer de quitter ce monde en le laissant un peu meilleur que je l'ai trouvé».

Merci de lui réserver bon accueil.

- Le président invite MM. Dario Sicuranza et Rupert Schilböck à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.
- Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

5. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Conseil régional:** le préavis relatif aux statuts du Conseil régional est en préparation et sera présenté en première lecture au Conseil communal lors de la séance du 4 février 2016.

Le 9 décembre, le Conseil intercommunal du Conseil régional a validé les objets suivants:

- a) la demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'étude d'un avant-projet architectural muséographique du Musée du Léman;
- b) la demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique;
- c) le budget 2016;
- d) la demande de crédit de CHF 85'000.- pour la participation à l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional;

e) la participation de CHF 315'200.- au Fonds régional Transports publics (TP) affecté pour la réalisation de mesures d'aménagements 2012 et 2015; il s'agit d'aménagements à Vich, au droit de Aldi et sur un carrefour à Coppet.

f) la réponse à l'interpellation de M. P. Wahlen sur le rôle de l'assemblée des Syndics dans les décisions d'intérêt régional;

g) le dépôt du postulat de Mme Christin & consorts sur «Le découpage territorial utilisé dans le Conseil régional afin d'assurer des critères de représentation géographique».

h) le dépôt du postulat de M. A. Dimitriadès & consorts «Pour la création d'un Conseil régional des jeunes». Ce postulat a été renvoyé à l'examen d'une Commission pour sa prise en considération. Le détail de tous ces objets se trouve sur le site www.regionyon.ch.

A ce jour, 14 législatifs communaux ont approuvé le préavis concernant le DISREN; 1 législatif l'a refusé et 5 ont accepté les statuts du Conseil régional.

- **Personnel:** 1^{er} décembre, arrivée de M. Sylvain Orlandi, apprenti agent d'exploitation, voie externe.
- **Administration:** sera fermée du 24 décembre à midi jusqu'au 4 janvier 2016 à 8h. Les Services indispensables seront assurés pendant les Fêtes.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Projet de «Convention intercommunale pour l'exploitation de l'eau de la source du Montant et de la nappe de la Cézille»:** conformément à l'art. 110 de la Loi sur les communes, il est devenu obligatoire de présenter le projet de convention ayant trait à une entente intercommunale à une Commission du Conseil afin qu'elle adresse un rapport à la Municipalité. Un projet final de convention sera rédigé en tenant compte des déterminations de cette commission; puis sur cette base-là les Municipalités d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland déposeront un préavis qui sera alors examiné par les 3 législatifs. Cette manière de faire a pour but d'éviter des allers-retours entre les Conseils des communes concernées. Pour le projet d'exploitation de cette nappe, il est nécessaire d'établir une nouvelle et seule convention d'exploitation pour gérer les deux ressources aquifères, c'est pourquoi le projet et les possibilités de convention qui sont proposées par les Service des communes et des Eaux de l'État de Vaud seront présentés à: MM. Georges Grandjean, GdG, 1^{er} membre; Jacques Tacheron, PLR; Victor Mendes Boavista, Soc; Martial Cosandier, Les Verts; Patrick Wegmann, UDC.

- **Place de la Gare:** les fouilles actuelles (gaz, électricité et eaux) seront remblayées durant la période des Fêtes et des congés des entreprises, ce qui permettra une circulation plus fluide. Pour 2016, la planification est la suivante: a) mi-janvier à fin février, selon les conditions météo, mise en service du forage dirigée sous les voies CFF et de la conduite Ch. du Vernay-Rte de la Chavanne-Rue du Perron; b) mi-janvier à fin mars, modification des raccordements d'EU et d'EC au niveau de la Place de la Gare. Ces travaux se font en fonction de l'avancée des pré terrassements pour la réalisation du passage inférieur; c) mi-mars à fin juin, réalisation de la conduite d'eau et de gaz sur le Ch. de la Crétaux; d) le début des travaux pour le passage inférieur est prévu dans la deuxième quinzaine de janvier.

- **Vieux-Bourg, projet:** courant janvier, 3 séances seront organisées à l'attention des propriétaires, des commerçants et des habitants touchés afin de présenter les emprises et aménagements projetés. A l'issue de ces séances d'information à la population, une séance sera organisée pour le Conseil.

Avec les arrivées de Mmes Valérie Cornaz-Rovelli et Katia Annen, le nombre des Conseillers présents passe à 65.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **VIVAG:** le journal "Quartiers solidaires" de décembre fait la part belle à l'association VIVAG et tous les citoyens l'ont reçu. Merci à l'ensemble des personnes actives de cette association pour l'excellent travail et l'image qu'elles donnent de notre ville.

- **Sport:** la patinoire mobile a ouvert le 20 novembre sous la responsabilité de M. Hugo Schüpbach.

Le succès est au rendez-vous à l'image des années précédentes. Il est constaté que de nombreuses personnes possèdent leurs propres patins.

Le 3 décembre, Gland a accueilli la remise des mérites sportifs du Canton de Vaud organisée par le Fonds du Sport; M. le Conseiller d'État Philippe Leuba était présent. C'est une belle image pour notre ville puisque cette manifestation a été transmise en direct sur la chaîne "la télé". 2015 a été une année faste pour le sport vaudois avec pas moins de 63 athlètes qui ont été champions suisses, tous sports confondus.

• **Finances:** reçu le décompte final des frontaliers. La masse salariale faisait CHF 63'592'414,12. Il est toujours comparé le pourcentage reversé par Lausanne; entre 2006 et 2013, le retour se situait entre 2,33% et 2,77% et cette année, nous avons reçu 3,17%. Cela représente CHF 416'000.- de plus que prévu au budget, par contre une partie repartira directement pour la péréquation à Lausanne. En regard de notre trésorerie et de l'avancement des préavis, il a été renouvelé un emprunt de 5 mio avec une réduction à 2 mio, au taux de 0,03% pour 2 mois; renouvelé l'emprunt de 7 mio à 3 mois, avec un taux négatif de 0,10%.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Commission d'intégration:** Mme Myriam Grandjean remplace M. Johnny Khamisse, pour le GDG.
- **Culture:** le 12 décembre à 15h, Visions du réel et la ville de Gland offre à la population une projection de Noël, suivie d'un goûter aux senteurs de vin chaud et de pain d'épices. Il s'agit du film «Nanouk l'esquimau» de Robert Flaherty racontant la vie d'une famille inuit du Grand Nord et il sera accompagné musicalement par Shirley Hofmann. Cette projection marque la collaboration de notre ville avec le Festival de documentaires Visions du Réel. Du 15 au 23 avril, il sera à nouveau possible de participer à ce Festival international en se rendant à Grand-Champ pour des projections de la section Grand-Angle. Il y aura également des collaborations avec les écoles.

Affichage culturel: après la mise en place d'une billetterie informatisée, un pas de plus a été franchi afin de promouvoir une vie culturelle attractive et d'en favoriser la communication. Il s'agit d'un affichage culturel et ce ne sont pas moins de 48 espaces d'affichage au format F4 qui ont été installés sur tout le territoire communal. La ville de Gland prend en charge l'affichage. La SGA s'occupe de l'installation, de l'encollage et de l'entretien des panneaux. La production et la livraison des affiches sont à la charge des demandeurs. Les Associations et Sociétés doivent faire leurs demandes auprès du Service de la culture qui est en charge de réceptionner les demandes, d'attribuer les panneaux selon la disponibilité et de coordonner l'affichage avec la Société. La durée d'affichage est de 2 semaines. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la commune.

Le Service de la culture: propose pour Noël des bons cadeaux à CHF 30.- à faire valoir, soit sur 2 entrées pour un spectacle «Editions limitées» ou Saisons des + ou sur 4 entrées pour une séance de Gland'Ecran.

La Fanfare de Gland: offre son concert de Noël aux Glandois le 19 décembre à Grand-Champ à 20h.

Fête de la musique: aura lieu le 18 juin.

Cinéma open air: aura lieu du 12 au 16 juillet à Grand-Champ.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Energyday, jour de l'énergie:** le 21 octobre, lors du dernier marché de l'année, un stand a été érigé pour sensibiliser les citoyens à la nécessité de réduire leur consommation, dans le cadre de la journée de l'énergie 2015 et grâce à l'implication de Mme Anne-Christelle de Marignac, notre déléguée à l'énergie, des collaborateurs-trices du SIE et de Mme Gilliland, membre de la Commission Energie, 250 ampoules LED ont été vendues. Une ampoule LED par rapport à une ampoule à filament consomme 90% de moins d'énergie. Ainsi, en prenant une hypothèse d'un éclairage de 2h45 par jour, l'économie représente la consommation annuelle de 2½ foyers. Environ 450 flyers ont été distribués aux Glandois pour les inciter à agir malin et consommer futé.

- **Comptes clôturés:**

- Etudes du nouveau passage inférieur:

Coût total des études: CHF 473'514,15.

Crédit accordé par le Conseil communal le 13 février 2014: CHF 475'200.-.

Soit un solde positif de: CHF 1'685,85.

- Etudes piscine couverte de Montoly:

Coût total des études: CHF 1'435'778,15.

Crédit accordé par le Conseil communal le 13 septembre 2012: CHF 1'375'000.-.

Soit un dépassement de: CHF 60'778,15.

Ce dépassement du crédit d'études est la conséquence de l'augmentation du coût du projet pour labellisation Minergie, + CHF 650'000.- et la mauvaise qualité du sol, + CHF 350'000.-.

Grâce une très bonne gestion de ce dossier, M. Eric Ducret, Chef de service Bâtiments et Urbanisme, a réussi et su négocier avec les différents partenaires afin de limiter ce dépassement au minimum et ne pas avoir un trou plus gros.

Avec l'arrivée de Mme Isabelle Wegmann, le nombre des Conseillers présents passe à 66.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Information scolaire et parascolaire:** suite à l'élection de M. Guy Parmelin au Conseil fédéral, les élèves vaudois bénéficieront d'une demi-journée de congé, le jeudi après-midi 17 décembre.

Les Établissements primaire et secondaire mettent sur pied un accueil pour la garde des enfants dont les parents n'ont pas de possibilités de garde. Les services du restaurant scolaire, de la Pause Déj, de l'UAPE, les patrouilleurs et bus fonctionneront comme à l'accoutumée.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Gendarmerie:** afin de mieux répondre aux besoins de la population, le poste de gendarmerie va modifier ses horaires d'ouverture dès le 1^{er} mars 2016. Ils seront affichés à l'entrée du poste:

Lundi, mardi et vendredi: 7h30 - 12h00. Mercredi: 13h00 - 17h00. Jeudi: 15h00 - 19h00.

Samedi: 8h00 - 11h30. Le poste n'était jusqu'à présent jamais ouvert en soirée, ni le samedi.

- **EVAM:** le centre d'accueil de jour dans le bâtiment des Gardes-forts fermera le 5 janvier 2016.

La mise en place du chantier pour le passage inférieur et les travaux de la gare débute le 11 janvier.

- **Transports publics:** les nouveaux horaires entrent en vigueur le 13 décembre. Il y a peu de changements pour Gland, les trains seront décalés de 3 minutes env. Cette situation perdurera quelques années, en raison des travaux en cours dans la région lausannoise. Au niveau des bus, ce décalage de 3 minutes se fera également. Le principal changement sera le passage de la ligne 836 sur la rue du Perron, avec la création de deux nouveaux arrêts, Perron/Riant-Coteau et Perron/Fleurs. Les nouveaux horaires des bus ont été distribués à la population par tout ménage. Ils font aussi partie intégrante du "kit de mobilité" distribué à tous les nouveaux arrivants sur notre commune.

- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Menendez Blanco Rafael, Perea Isusi Marta, Marino Stella, Terrada Khalid, Pereira de Moraes Tassiano.

- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mmes et MM. Oliveira Dany, Riccio Maurizio, Barakat Sarah, Vilches Franco Cothy, Ferreira Matias Humberto, Rama Përparim, Roch Ramos Elsa.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 90 relatif au budget de l'exercice 2016.

- Mme Cl. Bovet, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président rappelle que selon l'art. 106 du règlement: «Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10 % d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances ne se soient prononcées» et que les éventuels amendements au budget doivent porter sur un compte (ligne budgétaire) bien précise.

- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: corrections à apporter: page 10 du budget, rubrique 42, Revenus des capitaux du patrimoine foncier, il faut bien lire: *Ecart – 77,78%*; Revenus des immeubles du patrimoine financier, il faut bien lire: *Ecart - 11.66%*. Rubrique 49 Imputations internes, il faut bien lire: *Ecart – 36,82%*. Pour ces 3 rubriques, le signe moins a été écrasé. Page 13, Analyse des revenus fiscaux des années 2012 - 2016: la totalité des pourcentages n'a pas été imprimée, aussi les Conseillers reçoivent un document complet à insérer.
- M. Girardet: rappelle qu'un référendum a eu lieu en début d'année et qu'il a été largement approuvé par la population. A la lecture de ce budget, on peut se poser la question de savoir si la Municipalité a cherché à respecter la volonté de cette population ou au contraire lui prouver qu'elle a eu tort de voter ainsi. Ce budget a été établi de façon qu'il qualifie de "subtile". En étudiant de près ce budget, on constate qu'il y a énormément (plus de quatre-vingts) de petites augmentations. On a tendance à passer sur braise si un poste passe de 4'000 à 5'000 par exemple, mais en cumulant ceci, cela fait des sommes importantes. L'on pourrait déposer plusieurs dizaines d'amendements, mais on ne va pas aller si loin, rassurez-vous. Au niveau des recettes, là, la Municipalité a procédé avec un maximum de précautions, attention, allons-z-y doucement; par contre pour les charges, elle a aussi pris un maximum de précautions, on ne sait jamais, mais des postes ont été gonflés, c'est le sentiment que l'on a, souvent sur des postes un peu subalternes passant par exemple de 2'000 à 4'000, ce n'est pas grave, mais c'est 2 à 3% d'augmentation. Des questions seront posées et en fonction des réponses, des amendements seront déposés.
- M. Collaud: a été chez l'opticien et a changé ses lunettes, mais il n'a vraiment pas la même lecture, il ne sait pas si elles lui permettent de mieux lire ou pas. Si la Municipalité avait voulu aller dans le sens qui a été mentionné, ce n'est pas 1,8 mio de déficit qu'il y aurait, mais plutôt 3 mio. A l'établissement du budget, il est toujours regardé quel est le montant encaissé; si sur les 2 ou 3 derniers mois, il y a des éléments extraordinaires comme en 2015 où il y a eu un rattrapage d'env. 1,5 mio, ou une vente immobilière de 4 mio, ce sont des choses qu'il n'est pas possible de maîtriser et qui sont aléatoires. La totalité des choses, c'est ligne par ligne. Dire que la Municipalité a voulu augmenter, désolé, nous n'avons pas la même lecture.
- M. Labouchère: demander à un exécutif de faire des économies, c'est comme demander à un chien de faire des réserves de saucisses. Le graphique de l'évolution des charges de l'Administration de la commune en fonction de l'évolution de la population sera joint au PV (conf. Annexe). Depuis les comptes 2010 jusqu'à maintenant, la population a augmenté de 11% en se basant sur 13'000 habitants tandis que le coût du personnel administratif a augmenté. Il y a une année, nous étions à 22% et nous sommes à 30% avec ce budget. Page 18, compte 101.3099.00 Charges diverses, comment expliquer une telle hausse vis-à-vis des comptes 2014? Il regrette que la Commission des finances ne se soit focalisée que sur le budget de 2015 qui, comme on le sait, a été fait aussi avec une augmentation d'impôts. Il aurait été bien de revenir un peu en arrière et de regarder plus sur les comptes 2014.
- M. Collaud: la hausse est due à MM. Fargeon et Collaud, soit: Fr. 100.- par année de Municipalité comme cadeau, ce qui représente Fr. 1'000.- et 1'400.- plus Fr. 1'600.- pour le repas de départ. Cette différence concerne uniquement le départ des municipaux et depuis 20 ans, sans augmentation par rapport au coût de la vie.
- M. Bachelard: tient à préciser que la Commission des finances analyse les comptes 2014 par rapport au budget 2016. En aucun cas, elle ne compare que le budget au budget.
- M. Froidevaux: il est difficile de poser des questions et discuter sur chaque ligne ce soir. Là, c'est le travail de la Commission des finances, le PLR y est représenté et doit donner les consignes à ses membres pour poser ce genre de questions.

- M. Labouchère: entend bien, mais va continuer considérant que la Commission des finances n'a pas tout couvert. Oui, il y a eu des discussions, mais sans obtenir de réponses satisfaisantes. Page 19, compte 111.3170.00 Réceptions, manifestations, dans le budget 2015, il a été expliqué que Fr. 15'000.- étaient prévus pour les mérites vaudois. On passe à Fr. 150'000.- actuellement, y-a-t-il une explication?

- M. Collaud: oui, Fr. 10'000.- sont prévus pour la sortie de fin de législature du Conseil communal.

- M. Labouchère: c'est très clair, merci. Il propose l'amendement suivant pour ce poste-là, soit: '' de réduire de Fr. 15'000.- le compte 111.31.70.00 Réceptions, manifestations, divisé à Fr. 150'000.- pour arriver à Fr. 135'000.- ''. Lorsque l'on demande à la population de se serrer la ceinture et voir ensuite que le Conseil communal accepte une hausse de salaires pour la Municipalité, il y a un moment où il faut aussi faire un effort.

Le président relit l'amendement proposé et ouvre la discussion.

- M. Collaud: la Municipalité invite à refuser cet amendement qui représente 0,02% du budget. Dans le montant mentionné, il y a la sortie de fin de législature du Conseil communal et le tournus concernant la réception des villes du District, Cossonay-Morges-Nyon; en 2016, c'est au tour de Gland de recevoir. Ce sont ces 2 éléments qui font la hausse, sinon tout le reste est sous contrôle.

- M. Froidevaux: ne sait pas, aujourd'hui, si ce sont les recettes que propose le PLR pour redresser les finances ou pour compenser la très mauvaise idée qu'il a eu de déposer un référendum contre l'augmentation d'impôts, mais à coup de 1'000.-, 2'000.- voire 15'000.- Fr., on ne va pas y arriver. On est au sommet du ridicule avec cet ou peut-être ces amendements pour ces petites sommes. Il n'y a pas de souci, on peut passer du temps sur chacune des lignes, si c'est la volonté du PLR.

- M. Fantino: le résultat de cette votation a été assez clair et la population attend de nous un peu plus de rigueur dans les budgets. Désolé, si l'on doit passer un peu plus de temps pour essayer de faire des économies.

- M. Gander: est du même avis et de rappeler que le prédécesseur de M Froidevaux, avait fait passer des heures et des heures éprouvantes en discussions, pour d'autres budgets.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

Le Conseil communal refuse à une large majorité, 12 oui, 6 abstentions signifiées, l'amendement proposé, soit: '' de réduire de Fr. 15'000.- le compte 111.31.70.00 Réceptions, manifestations divisé à Fr. 150'000.- pour arriver à Fr. 135'000.- ''.

- La discussion est toujours ouverte.

- M. Mawjee: se réfère à la page 60 du budget et à la volonté de la Municipalité de passer de l'énergie *hydric* à l'énergie *bénéfic*. Actuellement, l'énergie électrique utilisée par la commune est 100% hydraulique, dont 2% proviennent de notre propre centrale électrique. Aujourd'hui, le tarif de l'énergie est de 7,8ct./kWh; le fait d'avoir choisi la *SEICHydric* donne un surcoût de 2ct., soit env. 25,6%, c'est l'effort que nous faisons pour pouvoir faire partie de Cité de l'énergie. La *SEICbénéfic* avec l'énergie de base de 7,8ct. coûterait 5ct. de plus le kWh, ce qui veut dire que nous allons faire un effort de 64% sur notre facture d'électricité. Le citoyen a dit qu'il ne voulait pas de hausse d'impôts, nous essayons de travailler pour ne pas en avoir et l'on constate qu'il y a un poste qui nous fait une augmentation de 15% de plus sur notre facture d'électricité. En restant tel quel, on serait à 18,74%, c'est-à-dire que nous aurions eu une économie de 6,5%. Si on cherchait des économies, on serait resté sur le même type d'énergie électrique et on passe à la *SEICbénéfic*. Le préavis mentionne que les 3ct. sont compensés par la baisse de la facture, malheureusement c'est une augmentation de 8,5%. Ce qui fait qu'au niveau du budget, cela représente un écart de 15% d'augmentation uniquement parce que l'on passe à une énergie plus verte. L'énergie *hydric* étant 95% d'hydraulique et 5% d'énergie éolienne et photovoltaïque. Dans les comptes de 2014, nous avions Fr. 371'000.- d'électricité, en 2015 en *hydric*, on a passé à Fr. 440'000.- et en 2016, en passant en *bénéfic*, nous arrivons à Fr. 465'000.-, ce qui donne avec ce dernier chiffre une augmentation de 25% par rapport à 2014 et 5% par rapport à 2015. Nous cherchons des économies, mais avant de les chercher, restons là où nous sommes, soit à la *SEICHydric*. Gland est Cité de l'énergie, va-t-on le rester si l'on ne continue pas à faire ces efforts? Nous avons trouvé les

conditions permettant de rester Cité de l'énergie avec 6 chapitres à traiter. Il est persuadé que la Municipalité les a traités pour pouvoir faire ces économies et mettre en place toutes les conditions pour être Cité de l'énergie. Le budget 2016 montre un total de Fr. 465'000.- aussi, il propose 4 amendements représentant une réduction de Fr. 68'700.- pour arriver à Fr. 396'500.-. Ces Fr. 68'700.- représentant un petit moins que 15% des montants.

1^{er} amendement, page 28, compte 350.3123.00, Bâtiments patrimoine administratif, soit:

'' Montant prévu Fr. 103'200.-, amendé de Fr. 15'200.- pour arriver au montant de Fr. 88'000.- ''.

2^e amendement, page 38, compte 513.3123.00, Etablissement primaire, soit:

'' Montant prévu Fr. 130'500.- amendé de Fr. 19'500.- pour arriver au montant de Fr. 111'000.- ''.

3^e amendement, page 41, compte 526.3123.00, Etablissement secondaire, soit:

'' Montant prévu Fr. 218'000.- amendé de Fr. 32'000.- pour arriver au montant de Fr. 186'000.- ''.

4^e amendement, page 42, compte 580.3123.00, Temples et cultes, soit:

'' Montant prévu Fr. 13'500.- amendé de Fr. 2'000.- pour arriver au montant de Fr. 11'500.- ''.

Les citoyens nous ont demandé de contrôler nos dépenses, voilà pourquoi il est proposé de rester à un statu quo et de garder l'option *SEIChydric* au lieu de *bénéfic*.

- Le président propose d'ouvrir la discussion sur ces 4 amendements puisqu'ils traitent d'un même sujet; une fois la discussion terminée, il sera voté amendement après amendement.

- M. Collaud: on ne peut pas comparer 2014 par rapport au budget 2016. Selon les calculs faits par le Service technique, la consommation supplémentaire ne correspond pas à un surcoût de Fr. 68'000.-, mais à Fr. 48'000.- en réalité. Actuellement, se déroule à Paris la conférence sur le climat ''COP 21'', c'est prévoir ce que l'on veut faire pour l'avenir. Pour la Municipalité, c'est un pas pour aller de l'avant; oui, on a voulu être Cité de l'énergie et il faut assumer ce que l'on veut, voilà pourquoi la Municipalité en a décidé ainsi. La Municipalité incite le Conseil à ne pas accepter les amendements et de rester avec sa proposition.

- M. Mawjee: n'a pas du tout essayé de discuter de la consommation et des hausses de consommation 2014-15-16. Il a simplement pris les chiffres de 2015 et réduit de *SEICbénéfic* à *SEIChydric*.

- Mme Giraud-Nydegger: comprend bien tout ce que signifie *hydric* et cela lui paraissait quelque chose de convenable. Pourquoi passer sur du *bénéfic* et pour quelles raisons changer?

- M. Collaud: c'est que l'électricité *hydric* est non certifiée *naturamade*, c'est pour cette raison.

- M. Fantino: désire savoir ce qu'est *naturamade*.

- M. Th. Genoud: il s'agit d'une certification avec critères pour notre énergie au niveau national. La Municipalité a trouvé intéressant d'entrer dans ce concept pour avoir une énergie tout à fait verte et certifiée verte puisque l'hydraulique n'est pas forcément toute verte.

- M. Labouchère: précise que *hydric*, c'est 100% hydraulique suisse; *bénéfic*, c'est 95% d'hydraulique suisse et 5% photovoltaïque.

- M. Collaud: la Municipalité en collaboration avec la personne effectuant les démarches pour tout ce qui concerne Cité de l'énergie a examiné la situation par rapport aux certificats donnés par la SEIC et ces derniers n'entraient pas dans Cité de l'énergie. La Municipalité avait également demandé à la SEIC s'il y avait possibilité d'avancer pour avoir cette certification qui rentre dans le panel pour Cité de l'énergie et ce n'était pas possible. Nous avons certes profité de la baisse pour se dire à un certain moment: maintenant il faut faire un pas, voilà pourquoi cela fait Fr. 48'000.-.

- M. Froidevaux: labellisé ou pas, dans le fond ce n'est pas l'important; l'important est de montrer l'exemple. Si une collectivité publique n'a pas la capacité de montrer l'exemple alors cela ne sert plus à rien d'aller offrir des ampoules à basse consommation ou de proposer ce type de prestation. Comment le défendre, si nous sommes incapables d'utiliser des labels écologiques. Une collectivité publique doit montrer l'exemple, être parfaite en terme de développement durable. C'est une honte pour le Conseil communal, si l'on n'est pas capable de faire cet effort, là on est dans des économies proposées qu'il trouve scandaleuses. Les citoyens ont dit qu'ils ne voulaient pas augmenter les impôts, mais n'ont pas dit qu'ils voulaient couper dans certaines prestations; il ne faut pas tout mélanger. Il invite à refuser ces amendements pas pour des questions de label, mais pour montrer l'exemple aux citoyens et aux

entreprises de la région.

- M. Fantino: ce qui est honteux, c'est d'avoir un budget déficitaire de ce montant-là et de ne pas chercher les économies que l'on pourrait faire. Si les labels sont inutiles, pourquoi passer à un label supérieur? Il invite à accepter cette économie qui n'est pas énorme, mais qui va dans le bon sens et surtout dans celui de la volonté de la population.
- M. Uebelhart: nous sommes dans des périodes de grandes réflexions par rapport à l'avenir de l'énergie. L'exemplarité des Autorités est nécessaire si l'on veut que la population suive le mouvement en vue des économies d'énergie, mais aussi en vue de la diversification des énergies. Ne pas se contenter de n'avoir qu'une source d'énergie que ce soient des énergies fossiles avec tous les inconvénients mais également hydraulique. La diversification est absolument nécessaire et si l'on veut la développer afin que notre pays devienne plus autonome par rapport à l'énergie venant de l'extérieur, il faut encourager cette diversification et la population à investir dans des entreprises qui favorisent ce genre de nouvelles énergies. Il invite le Conseil à refuser ces amendements.
- M. Mawjee: le chiffre de Fr. 48'000.- présenté tient compte uniquement du fait, par rapport à l'ancienne facture, de ce que l'on va augmenter en prenant la SEIC*bénéfic*, il ne tient pas du tout compte de la baisse du coût de l'électricité que nous avons, c'est pour cela qu'on arrive à Fr. 68'000.-. Notre budget est déficitaire, nos recettes ont augmenté, il faudra restreindre le train de vie à quelque part. Si nous voulons que l'énergie soit plus verte alors il faudra se serrer la ceinture ailleurs; on ne peut pas continuer ainsi sans prendre des mesures quelque part, soit c'est sur l'énergie en en restant là, soit ce sera sur d'autres postes et là, c'est un des endroits les plus simples. Les 3,2 postes qui ont été engagés cette année par la Municipalité et prévus pour l'année prochaine sont une dépense que l'on va devoir accepter, vu l'augmentation du nombre de personnes, vu la surcharge que subit le personnel communal. Il ne demande pas d'interdire la SEIC*bénéfic*, il demande simplement que pour cette année qui est difficile avec un budget déficitaire de reporter à l'année prochaine, nous ne sommes pas obligés de réaliser cette année.
- M. Collaud: reporter à une autre année est la meilleure façon de dire non; si ce n'est pas fait cette année, cela veut dire que l'on ne le fera pas. Il n'a jamais eu autant de panneaux photovoltaïques dans notre ville avant la nouvelle Loi que depuis que nous avons fait les subventionnements; on voit que nous avons dû mettre un subventionnement pour que les gens fassent l'effort de mettre des panneaux donc l'exemplarité a été donnée. Il est intéressant d'entendre que oui, il faudra accepter les 3,2 postes alors qu'au début du débat sur le budget, il a été mentionné que l'on avait une croissance des charges au niveau du personnel qui était trop importante par rapport à la population.
- M. Davoine: d'un côté il y a le symbole avec les prochaines élections, essayer de faire des voix et aller dans le sens demandé par la population, de l'autre, celui de montrer l'exemple en donnant un signe fort avec une énergie totalement verte et faire en sorte que les gens consomment cette énergie-là et fassent des efforts. Il y a bien des choses qui ne sont pas prévisibles dans un budget. Son choix est fait, il espère que celui des Conseillers aussi.
- M. Labouchère: les nombreux amendements annoncés ne seront pas présentés comme il a été dit, mais cela ferait quand même une économie de plus de Fr. 500'000.- si on le voulait, en rajoutant les 3,2 postes ETP, on arriverait à Fr. 900'000,-. Avec les amortissements qui augmentent, nous sommes bientôt à 1,8 mio. Il y a une multitude de petits postes qui ont été rajoutés ou comme ici l'électricité. Il est aussi de la responsabilité d'une commune que d'avoir une gestion rigoureuse et de faire avec ce qu'elle a.
- M. Fargeon: n'accepte pas beaucoup le terme de gestion rigoureuse. Il a toujours l'impression quand on écoute les conseillers que les municipaux sont un peu, entre guillemets des enfants gâtés, lorsqu'ils font leur budget en disant qu'ils veulent se payer tout ce qui est mieux et qu'ils n'ont jamais été faire des coupes budgétaires auprès des demandes qui ont été proposées par l'un d'entre eux ou par les Services ou par celles venues du Conseil communal, c'est faux. Plusieurs fois par année, il y a des questions stratégiques qui sont posées à la Municipalité et sur lesquelles elle défend des positions pour le bien commun en se demandant que doit-elle faire. Là, elle prend des décisions: ceci, c'est peu de choses ou cela, c'est un peu du luxe, puis elle fait des choix stratégiques, ensuite il y a la séance du budget avec toutes les personnes qui sont autour de la table, à l'exception de M. Collaud, où l'on arrive avec

certaines demandes. Il y a un minimum de 3 tours qui vont se faire, le premier avec les Chefs de Service défendant avec le Municipal leur dicastère, leur volonté de construire ou de poursuivre, d'avoir une ville qui évolue, parce qu'une ville qui ne fait rien est malgré tout une ville qui meurt. De l'autre côté, le but est de dire qu'aux niveaux des recettes, on en est là et de savoir jusqu'à quel point on est capable de tenir et là, c'est le municipal des finances qui le dit; aujourd'hui, nous sommes dans un budget. Un budget qui n'est pas une chose tellement factuelle, il y aura des éléments difficiles à venir ou d'autres pouvant apporter satisfaction. Dire que la Municipalité n'a pas pris ses responsabilités et surtout qu'elle n'a pas fait déjà des économies, il ne peut l'accepter. Elle a fait tout une partie du travail, elle propose quelque chose, c'est son rôle, elle l'assume. Il demande de refuser les amendements.

- M. Clerc: est membre de la Commission énergie. Les Perreretts ont été refaits, un bus hybride a été acheté, c'est l'avenir. Il faut refuser les amendements.
 - M. Fantino: ici, on est dans le concret, pas dans le symbole. On parle d'économiser Fr. 68'000.- sans aucune conséquence négative pour les citoyens. Il faut accepter ces amendements.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur les amendements.
- 1^{er} amendement, compte 350.3123.00, Bâtiments patrimoine administratif:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 12 oui, 3 abstentions significatives.

2^e amendement, compte 513.3123.00, Etablissement primaire:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 13 oui, 3 abstentions significatives.

3^e amendement, compte 526.3123.00, Etablissement secondaire:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 13 oui, 3 abstentions significatives.

4^e amendement, compte 580.3123.00, Temples et cultes:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 12 oui, 4 abstentions significatives.

- La discussion est toujours ouverte sur le budget.
- M. Fantino: page 21, compte 151.3653.10 *Publicité-Promotions*. Comptes 2014, Fr. 5'000.-, budget 2015, Fr. 26'000.- et budget 2016, Fr. 30'000.-. Les dépenses ont été multipliées par 6, comment cela s'explique-t-il?
- M. Collaud: trouve dommage qu'il n'y ait pas eu d'amendement en 2015, cela aurait été plus judicieux car il n'y aurait eu qu'une hausse de Fr. 4'000.-. En 2015, une nouvelle responsable de la culture est arrivée avec un nouveau projet qui a été validé par la Municipalité. Dans la publicité sont compris programmes, brochures, flyers, affiches. La Municipalité ne veut pas revenir en arrière.
- M. Fantino: remercie pour la réponse. Page 22, compte 152.3102.00 *Promotion événements culturels*. Comptes 2014, Fr. 2'700.-, budget 2015, Fr. 10'000.-, budget 2016, Fr. 17'000.-. Dépenses multipliées presque par 6 et plus de 70% entre 2015 et 2016, pourquoi?
- Mme Monney: un nouveau service a été créé et différents lieux commencent à vivre comme La Pépinière qui va accueillir des projets aussi bien culturels que pour la jeunesse et il faut avoir un certain montant permettant à des associations de pouvoir créer pour pouvoir exister. Imaginons une troupe théâtrale ayant envie de mettre en place un spectacle, à ce moment-là, le Service de la culture va mettre à disposition une contre-prestation qui sera l'utilisation des lieux et peut-être également un petit montant qui va leur être attribué. Pour que ce spectacle puisse avoir lieu, il leur faudra aller voir un graphiste, il faudra travailler au niveau des décors. Grâce à cette somme que la commune aura mis à disposition, cette association pourra aller plus loin étant donné que la commune reconnaît le travail. En présentant son travail, elle pourra aller vers le Conseil régional ou aller frapper à la porte de la Loterie romande. Avec une aide tout au début d'un projet, cela va pouvoir permettre d'aller chercher

d'autres fonds. Ces Fr. 7'000.- sont relativement peu si on tient compte de tout ce qui va pouvoir naître de cette somme. En ce qui concerne l'équipement du théâtre, là il a été diminué de Fr. 5'000.- parce que l'entretien a été poursuivi toutes ces dernières années et que suffisamment de projecteurs ont été achetés. Cette année, il y a eu moins d'achats afin de permettre à des projets de mettre en évidence le vivre ensemble de la promotion culturelle.

Avec l'arrivée de M. Martial Cosandier, le nombre des Conseillers présents passe à 67.

- M. Fantino: page 21, compte 152.3653.30 *Affichage culturel public (SGA)*, pourquoi avoir porté au budget 2015, Fr. 15'000.- alors qu'il n'y avait rien les années précédentes?
- Mme Monney: la SGA va pouvoir bénéficier de surfaces commerciales au niveau de la ville, ensuite elle va toucher une rétrocession au niveau du commercial pour faire bénéficier la culture, d'un montant; finalement, Fr. 15'000.- restent à payer. Ces surfaces d'affichages sont mises à disposition de tous les acteurs culturels de la commune afin de mettre en évidence les événements et les faire connaître au public, idem pour des événements sportifs concernant Gland.
- M. Dorand: il faut faire des efforts. En analysant le budget, on voit que la marge d'autofinancement est en baisse à 2,7 mio. En théorie, on devrait avoir une marge d'autofinancement qui correspond à 12% du budget de nos recettes soit 7 mio. La dette à la fin de l'année atteindra 71 mio; actuellement, on profite de taux d'intérêt très bas, mais que va-t-on faire quand ils vont remonter? Il y a aussi le changement de la fiscalité des entreprises qui va bientôt arriver, les recettes vont diminuer! En plus à Gland, il y a beaucoup de contribuables modestes et peu d'entreprises qui génèrent des revenus pour la commune. Que fait la Municipalité pour améliorer cette situation? On parle beaucoup de qualité de vie, mais pour le contribuable qui paie des impôts, la qualité de vie c'est aussi avoir un taux d'imposition attractif. Si rien n'est fait, évidemment qu'il faudra demander une nouvelle augmentation d'impôts et les dernières votations ont montré que ce n'était pas vraiment le vœu de la population. C'est le moment de regarder comment faire des économies, et comment les faire? Depuis 2013, les charges ont augmenté de 5,62% pour le budget global; les charges de l'administration elles, ont augmenté dans la même période de 15,6%. L'année dernière, il y a eu une ébauche d'attaque du budget sur les nouveaux postes à créer, mais avec beaucoup d'ironie de la part de la Municipalité, ça n'a pas passé. Maintenant c'est le moment de faire des efforts. Il s'oppose à l'augmentation de 3,2 ETP pour 2016 et propose 4 amendements sur les comptes touchés par la budgétisation de ces postes:

1^{er} amendement, page 25, compte 200.3011.00, Traitements, soit:

'' Montant prévu Fr. 358'900.-, amendé de Fr. 97'070.- pour arriver au montant de Fr. 261'830.- ''.

2^e amendement, page 32, compte 430.3011.00, Traitements, soit:

'' Montant prévu Fr. 568'750.- amendé de Fr. 57'040.- pour arriver au montant de Fr. 511'710.- ''.

3^e amendement, page 45, compte 620.3011.00, Traitements, soit:

'' Montant prévu Fr. 354'800.- amendé de Fr. 20'670.- pour arriver au montant de Fr. 334'130.- ''.

4^e amendement, page 48, compte 715.3011.00, Traitements, soit:

'' Montant prévu Fr. 205'200.- amendé de Fr. 57'230.- pour arriver au montant de Fr. 147'970.- ''.

Tout cela pour démontrer qu'on peut, si l'on veut, faire des économies au niveau de la commune et respecter la volonté du peuple de faire avec ce que l'on a. D'ailleurs, avec actuellement 75,25 ETP, la Municipalité doit quand même pouvoir assumer sa mission et faire le travail qu'elle a à faire pour notre commune.

- Le président propose d'ouvrir la discussion sur ces 4 amendements puisqu'ils traitent d'un même sujet; une fois la discussion terminée, il sera voté amendement après amendement.
- M. Bachelard: est choqué que nous, Conseillers, on puisse penser faire des économies comme cela sur le personnel sans faire une étude, sans avoir tous les éléments en question, alors qu'on est là, assis et que l'on regarde le budget. Concernant les amortissements, pourquoi la Commission des finances a décidé de regarder les 5 dernières années? Tout simplement parce que les 3 dernières années, il a été fait des amortissements complémentaires, voire supplémentaires de montants très élevés pour se retrouver aujourd'hui avec 2,5 ans d'avance sur les amortissements ordinaires et cela montre quand

même que notre commune est bien gérée et que les comptes de cette législature sont très bien tenus. Si nous avons un résultat déficitaire maintenant, il ne voit pas trop de problèmes étant donné que les autres années, il y a eu des amortissements supplémentaires. Il propose d'accepter le budget.

- M. Barioni: va dans le même sens.
- M. Labouchère: soutient les amendements. Oui, 2,5 ans d'avance concernant les amortissements, c'est bien; ce sont des choses extraordinaires certes les bienvenues, mais que l'on ne maîtrise absolument pas. Il ne s'agit pas de réductions, mais d'un maintien de personnes. Il y a un moment où il faut aussi prendre ses responsabilités. Il se réjouit d'arriver à l'année prochaine où cette fois il sera demandé, plutôt que systématiquement avoir des hausses ou des rallonges dans les budgets, d'avoir des préavis, où il faut motiver chaque membre.
- M. Collaud: en page 5, il est indiqué où il y a des nouveaux postes et il les cite. Souvent, il est fait des ajustements techniques au niveau de la comptabilité et il est décidé d'affecter une personne de plus dans un secteur, c'est simplement un autre secteur qui a diminué. Lorsque l'on voit les efforts faits au niveau de la Municipalité et le respect que l'on doit avoir envers les employés, c'est quand même un peu malhonnête de dire qu'ils peuvent faire sans autre, par rapport au travail qu'ils font. Actuellement, nous sommes dans une phase où il faut plutôt panser les plaies que l'inverse. S'il faut vraiment aller dans ce sens-là, ce sont d'autres prestations qu'il faut couper: Ok, on supprime l'ouverture de l'Administration, l'après-midi, mais arriver à faire ceci, c'est quand même malvenu. Il invite à refuser la totalité de ces amendements.
- M. Fantino: comment le poste équivalent supplémentaire est-il justifié aux finances? Y-a-il plus de gens qui paient des impôts?
- M. Collaud: c'est parce qu'il y a plus de rappels à effectuer! Non, aujourd'hui il y a toute une série de tâches que l'on arrive pas à faire au Service des finances: des comptabilités à l'externe avec le désir d'aller plus loin; un Service du contrôle interne à mettre en place absolument; pas suffisamment d'anticipation, par exemple au niveau de l'imposition, la réforme des entreprises à venir et le Service des finances devrait pouvoir faire une analyse afin de dire quelles conséquences il devrait y avoir; le désir d'avoir des perspectives plus "clean"; le désir d'avoir une approche à chaque fois qu'il y a des éléments particuliers ou des modifications qui peuvent se faire au niveau légal, afin de dire quelles en seront les conséquences et que ce ne soit pas fait à la "louche" en disant et bien dans telle et telle situation, voilà les conséquences. Ce sont toutes ces choses qui viennent en plus, plus certains éléments que l'on doit avoir aussi comme outil de travail pour le travail. Les contrôles internes ont déjà commencé et lors de chaque révision effectuée par la fiduciaire, elle demande quelles sont les contrôles internes effectués, ensuite elle fait une lettre de recommandation et l'année d'après, il faut préciser si ces recommandations ont été effectuées ou pas.
- M. Barioni: a l'impression que le "L" du PLR a envie de refaire le travail de la Commission des finances, alors qu'il a 2 représentantes auxquelles il fallait demander toutes ces questions pour lesquelles les posent et rapportent ensuite les réponses; si vous avez choisi le côté "R", il n'y peut rien, vous pouvez profiter de la prochaine législature pour changer. Ces questions ont déjà été posées. La Commission des finances a déjà pris la peine de demander le pourquoi du comment des choses, elle peut bien le mettre dans le rapport, mais ce sera un rapport de 60 pages à lire en allant dans tous les détails, en prenant toutes les lignes, toutes les questions posées et peut-être que la Commission arrivera à répondre. C'est un petit peu surprenant qu'on décide comme ça, à priori, que là, il y a des postes qui ne servent à rien, mais quelle analyse du travail avez-vous fait auprès des gens de l'Administration pour vous permettre de dire des choses pareilles ou bien, vous savez des choses que la Commission ne sait pas, alors dites-les nous, apparemment il y a des secrets que le PLR connaît et pas les autres. La Commission des finances estime que les raisons invoquées par la Municipalité sont suffisamment claires pour aller dans ce sens-là. Et ce qui le gêne, c'est un sentiment de méfiance vis-à-vis de la Municipalité, de la Commission des finances qui ne fait pas son travail et d'un Conseil qui n'a rien compris, heureusement que le PLR est là pour sauver la mise. Oui, on peut reprendre le budget de A à Z, mais il aimerait plutôt avancer et ne pas avoir à s'arrêter pied à pied sur chaque dizaine de francs.

- M. Cosandier: dans chaque entreprise c'est le même discours; le plus simple est de réduire les frais du personnel. C'est facile, un petit calcul, un pourcentage et hop, on n'en a pas besoin. Après, il faut regarder l'analyse parce qu'elle est la même dans toutes les entreprises, on se plaint, on n'a pas assez de services, etc. Les prestations de service sont quelque chose vraiment au goût du jour, plus l'on va de l'avant plus il faut des prestations de service, c'est tout à fait louable. Dans les prestations de service, ce qui est recherché comme son nom l'indique, c'est du service, mais pour du service, il faut du personnel. Les charges du personnel sont ce qui grève le plus un budget, il faut faire une analyse beaucoup plus pointue. Ces charges représentent combien en pourcentage sur le budget total de la commune? L'augmentation des ETP représente combien? Fr. 480'000.- sur le ratio de la commune représentent quel pourcentage? Peut-être 1 point d'impôt? Vous êtes en train de discuter de quoi? Si on regarde par rapport aux services que l'on veut auprès de la population, êtes-vous prêt à vous sacrifier pour des routes, pour le reste? Il n'en est pas sûr. Réfléchissez bien. Il ne croît pas que l'analyse est pertinente.
- M. Collaud: précise que l'on ne peut pas dire que c'est 1 point d'impôt parce qu'une partie a déjà été validée l'année dernière. 5,9 postes ont été validés et engagés durant l'année et sont complètement sur cette année. Les 3,2 postes correspondent plutôt à un demi-poste.
- M. Cretegnny: remercie M. Barioni par rapport à cette notion de confiance. Il répète qu'un travail très important a été réalisé lors de la confection du budget. Il est tenu compte non seulement des questions financières et du niveau qu'il peut y avoir entre l'équilibre charges et dépenses, mais aussi tenir compte de ce que nous voulons comme société à Gland. La qualité de vie est difficile à définir, mais ce qui est sûr c'est que si l'on commence à soustraire des prestations, il y aura effectivement une diminution. Lorsqu'il y a un refus d'une augmentation d'impôts, chacun voit ses intérêts de manière assez parcellaire et pour lui-même, mais au moment où il s'agit d'une prestation dont il a besoin et qui est touchée, c'est autre chose et les réactions peuvent être différentes. Lorsque l'on voit le travail qui se fait au niveau de la commune, c'est un travail énorme lorsque l'on sait que Gland a le personnel le plus faible des villes vaudoises. C'est un facteur important et il a bien fallu faire des efforts de rattrapage ces dernières années pour arriver malgré tout à assurer ces prestations. Il y a également une augmentation de la population. Pour le Contrôle des habitants, il s'agit d'une petite augmentation, mais qui permet de faire face aux besoins croissants. Concernant le Service de la Jeunesse, on peut voir les impacts et les efforts réalisés; il y a moins de soucis aujourd'hui avec les jeunes car les efforts ont été coordonnés entre les différents acteurs. Tout cela permet d'avoir une ville relativement tranquille et qui fonctionne bien avec des endroits liés à des dégâts observés et qui sont beaucoup moins importants que les années précédentes. Si on diminue des postes, c'est très clairement un frein qui est donné dans le cadre de la politique que la Municipalité mène aujourd'hui. Il encourage les Conseillers à rester dans le cadre du budget qui est proposé.
- M. Girardet: revient sur l'intervention de M. Barioni par rapport aux questions posées sur ce budget. S'il comprend bien, on devrait tous accepter les décisions des Commissions. Est-on-là pour délibérer ou purement et simplement valider les rapports des Commissions? Il y a des Commissions qui donnent un avis et l'Assemblée a aussi le droit de donner le sien.
- M. Barioni: vous aviez tout loisir, via vos représentantes, d'étudier le budget et de leur demander de regarder plus précisément certains aspects. La Commission des finances le fait systématiquement, elle ne va pas, pas le faire, parce que cela vient de tel ou tel groupe, ce n'est pas du tout ça. Ce qui lui paraît étonnant, c'est que des questions de fond sont posées alors que cela aurait pu et dû être fait en amont. On doit discuter sur autre chose que sur une compréhension de certains phénomènes, sinon on ne va pas s'en sortir, c'est juste cela qu'il voulait dire précédemment.
- M. Mawjee: entend bien les arguments et soutient la Commission des finances. Ce qui le choque, c'est que l'on arrive avec un excédent de charges de 1,8 mio au budget et la Commission des finances dit, ah c'est tout à fait normal il y aura des situations exceptionnelles, il n'y a pas à s'inquiéter. Il y a une hausse d'impôts de 4 points qui a été proposée l'année dernière dont la bonne moitié était prévue pour le ménage courant; ceci a été refusé par le citoyen. Le ménage courant doit en tenir compte, si la confiance de la Municipalité est là, si la rigueur et la gestion sont louées, la continuité et la réaction

face à ce vote et à ce budget déficitaire, c'est ce qui est demandé. Si le budget ne vient pas rectifié, c'est le rôle du Conseil communal de l'ajuster ou de demander les changements nécessaires.

- M. Uebelhart: ces ETP sont effectivement des dépenses, mais ce sont surtout des investissements pour le futur qui vont porter des fruits à long terme. Que ce soit en termes de prestations, une ville qui grandit a de nouveaux besoins, une population qui arrive doit être accueillie et recevoir les prestations nécessaires pour son implantation dans la ville. L'ouverture d'un certain nombre de services, l'encadrement des jeunes, de bien vivre finalement, c'est cela qui fait peut-être le succès de notre cité et qui attire les gens à venir s'installer à Gland. Il ne peut que souhaiter que ces prestations perdurent et se développent au service de la population. Il recommande de suivre le budget proposé par la Municipalité.
- M. Monachon: est pour voter ce budget. Pour le futur, lors de la présentation des préavis concernant des travaux publics, il faudrait voir par rapport à ce qui se fait, c'est logique. Les Conseillers ont quelque fois peur de s'exprimer haut et fort comme par exemple mettre des routes à des endroits qui sont nécessaires et peut-être des trottoirs qui le sont un peu moins, alors qu'à l'intérieur de la ville, il manque des trottoirs. Il se réjouit de voir l'élaboration de la zone Bourg qui va se faire. Il rappelle que le Centre commercial est fermé avec des commerces qui pourraient aussi rapporter à la commune et qui pourraient vivre dans ce Centre. Il existe au centre de notre ville un parking de 300 places qui est inutilisable et qui pourrait être éventuellement un investissement pour la commune. Une place de parc achetée aujourd'hui Fr. 25'000.- rapporte du 6%, plus qu'à la banque. Un investissement sur la place de Gland avec ce Centre commercial, cela ne serait pas inutile d'y réfléchir au Conseil pour la prochaine législature pour ceux qui seront là.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur les amendements.
1^{er} amendement, compte 200.3011.00, Traitements:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 13 oui, 2 abstentions significatives.

- 2^e amendement, compte 430.3011.00, Traitements:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 13 oui, 3 abstentions significatives.

- 3^e amendement, compte 620.3011.00, Traitements:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 13 oui, 3 abstentions significatives.

- 4^e amendement, compte 715.3011.00, Traitements:

Décision

Le Conseil communal refuse l'amendement à une large majorité, 13 oui, 3 abstentions significatives.

- La discussion est toujours ouverte sur le budget.
- M. Mawjee: page 27, amortissements et réserves ont fortement augmenté dans le génie civil et bâtiments, pourquoi?
- M. Collaud: il existe une seule règle concernant les amortissements; il est pris tous ce qui concerne les préavis terminés et sur quelle durée ils doivent être amortis. Par exemple, un préavis qui a démarré en 2014 et qui se termine en 2017 ne figure pas dans les amortissements du budget 2016, il s'agit uniquement de ce qui est activé. Il existe une liste de tous les éléments qui sont encore à l'actif au niveau du bilan, plus ceux qui ont démarré par rapport à la durée de vie qui a été mentionnée: 5 ans pour une étude, 30 ans selon la comptabilité des communes et là, il n'est pas tenu compte de savoir s'il y a de l'avance ou pas, c'est simplement par rapport aux 30 ans. Nous ne voulons pas faire de réserve en fin d'année lorsque les comptes sont bouclés. Si les comptes 2015 sont meilleurs que prévus on va amortir de manière plus importante certains postes ce qui fait que lorsqu'on arrivera au bouclage de

l'année d'après, on n'aura peut-être pas besoin de faire certaines choses parce qu'elles auront déjà été mises.

- M. Girardet: concernant le TUG dans les comptes 2014, il était possible de voir le détail des recettes, des dépenses, du coût d'exploitation, la subvention cantonale et la charge pour la commune. Dans le budget, ces chiffres n'apparaissent plus, sauf le coût d'exploitation, il trouve dommage. Il serait intéressant d'avoir les détails tels qu'ils étaient en 2014. Pourquoi n'y a-t-il pas eu cette même présentation?
- M. Collaud: la présentation a été changée. Il donnera volontiers les informations détaillées au prochain Conseil afin d'avoir aussi une trace dans le procès-verbal.
- M. Girardet: trouve plus judicieux de les maintenir dans les comptes, de manière à les retrouver rapidement. En donnant les chiffres dans le procès-verbal, on ne s'en rappelle pas forcément; lorsque le budget est sous les yeux, la comparaison d'une année à l'autre est plus facile. La population dit souvent qu'il faudrait plus de bus, plus de ceci ou de cela, il est important que l'on puisse répondre oui, on peut bien développer, mais cela à un coût.
- M. Collaud: presque toutes les prestations ont été données aux transports publics et ce sont eux qui envoient une seule facture comprenant le décompte effectué par rapport aux recettes. Par rapport au contrat transféré, certaines modifications ont été effectuées, après ce sera dans le budget 2017.
- M. Girardet: remercie M. Collaud d'en prendre note. Ce soir, nous avons surtout parlé de dépenses, mais pas de recettes; il y en a une qui l'a étonné et la Commission des finances ne l'a pas signalée; il s'agit du poste des amendes. En 2014, il y avait Fr. 130'000.- et tout d'un coup, ce chiffre explose et passe à Fr. 200'000.-. Il aimerait comprendre ce qui justifie cette augmentation.
- M. Collaud: il y a un ASP en plus, ce qui veut dire qu'il y a aussi plus d'activités, des rondes sont effectuées à des heures différentes, ce qui fait plus de contraventions. Si l'on regarde les comptes d'autres villes, ils sont plutôt multipliés par 4 ou 5, par rapport à Gland. Si l'on compare avec Rolle ou Morges, nous sommes avec des montants "bas".
- M. Dorand: page 32, compte 425.3185.00, Honoraires géomètres, ingénieurs, cadastre, pourquoi y a-t-il une augmentation de Fr. 35'000.-? Serait-il possible dans les commentaires finaux sur certains comptes que tous les comptes qui dépassent peut-être 8% d'augmentation, il faudrait fixer un seuil, aient une explication, parce qu'ici il y a presque 15% d'augmentation et il n'y a pas d'explication, ni d'information de la part de la Commission des finances.
- M. Collaud: oui, il est possible de toujours tout commenter, ce serait relativement long. Chaque élément est regardé dans le détail, aussi avec la Commission des finances. Si tout était mentionné, il pense que cela n'apporterait pas vraiment de plus-value. Le travail se fait en amont avec la Commission des finances. Concernant les Fr. 30'000.- de hausse, jusqu'où faut-il aller? Là, on va dire que ce n'est que 15%; si l'on passe de Fr. 1'000.- à 2'000.-, cela fait 100% d'augmentation et il faudrait aussi justifier.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, 8 non, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 90 relatif au projet de budget pour l'exercice 2016, soit:

I.- le projet de budget de l'exercice 2016, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de charges de CHF 1'824'764.- est accepté.

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal N° 91 relatif à la cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon.

Ce préavis sera traité par la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Préavis municipal N° 92 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision.

- La séance est agendée le 6 janvier 2016 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Olivier Fantino, PLR.

Membres: Pierre-Alain Bringolf, GdG – Christelle Giraud-Nydegger, GdG – Yves Froidevaux, Soc
Anita Waeber, Soc – Patrick Wegmann, UDC David Marandola, Les Verts.

+ la Commission des finances.

- Le président précise que la modification de notre Règlement a été confirmée par le Canton après la nomination des Commissions concernant ce préavis, c'est pourquoi la Commission des finances a été prévue.

- La discussion est ouverte.

- Mme Girod: page 5, il y a une coquille concernant le § 7, cette phrase n'a pas lieu d'être, il faut la supprimer, merci.

- M. Labouchère: y-a-t-il eu une ou des approches de la part de "la télé"? Il demande à la Commission de se pencher sur l'indépendance des différents acteurs. Ne peut-on pas imaginer garder cette phrase (p.5 § 7) pour conditionner l'investissement de Gland à ceux des autres communes?

- Mme Girod: répète que cette phrase est à enlever, car c'est une coquille. Concernant le financement, la volonté de la Municipalité est de proposer Fr. 175'000.- se composant de Fr. 10.- par habitant, soit Fr. 130'000.-, Fr. 20'000.- pour une participation au financement du matériel et Fr. 25'000.- ponctuel pour les échanges commerciaux. La Municipalité souhaite verser ce montant en une fois en 2016, puis en septembre 2016 faire un point de situation avec les responsables de NRTV afin de s'assurer que le financement pour 2017 est acquis.

- M. Moulin: page 2, il semble que NRTV n'ait pas de concession. Quelle est la perspective d'avoir une concession plus tard et y aura-t-il une redistribution des cartes à ce moment-là?

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

9. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel «Pour le réaménagement de l'actuelle plage de Gland».

- La séance est agendée le 16 décembre 2015 à 19h00. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Moritz de Hadeln, Les Verts. *Membres:* Evan Lock, GdG – Jean-Luc Nicolet, GdG
Anna Beutler, PLR – Jean-Marc Jaquier, PLR – Charlotte Gabriel, Soc – Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé «Pour une certification equal-salary du personnel de la ville».

- La séance est agendée le 7 janvier 2016 à 19h30. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Béatrice Saxer Brown, GdG. *Membres:* Sabine Million-Courvoisier, PLR –
Véronique Villaine, Soc – Rosanna Vaccaro, Les Verts – Anna Pallotta Ladisa, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Saxer Brown: est interloquée par le fait que ce ne sont que des femmes dans cette commission. Il serait bien que des messieurs puissent aussi participer, car cela ne fait pas très 'égal'.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Olivier Moulin «Pour un écopoint mobile à Gland».

• La séance est agendée le 15 décembre 2015 à 19h30. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Angelita Galvez, Soc. *Membres:* Olivier Moulin, GdG – Jacques Tacheron, PLR – Caroline Han-Félix, Les Verts – Emmanuelle Cosendai, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Rapport intermédiaire d'activité de la Commission de gestion 2015.

Le président rappelle que ce rapport ne débouchera pas sur une votation.

M. Lock, remplaçant M. Swierkosz rapporteur excusé, lit les vœux.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: reprend les vœux dans l'ordre pour apporter quelques précisions:
 - a) Réflexion sur la valorisation des différentes filières de déchets soit continuée : oui, on continue régulièrement.
 - b) Recherche de collaboration intercommunale se poursuit: là, c'est un grand travail qui se fait plutôt au niveau du périmètre SADEC comprenant 60 communes, c'est la volonté de l'assemblée des communes actionnaires et ce sont des demandes régulières sur plusieurs sujets.
 - c) Les différents contrats de transport et valorisation des déchets soient renouvelés sur une base régulière: une demande a été émise par ces différentes communes pour voir s'il y avait possibilité de réunir soit sur un seul contrat sur l'ensemble du périmètre ou sur plusieurs contrats selon les zones. C'est une chose qui a été lancée il y a 2 mois.
 - d) La commune de Gland fasse preuve de réactivité face aux changements de marché des différentes filières de déchets recyclés: avec le repreneur de papier, la négociation se fait au taux à la tonne, on a toujours repris à Fr. 30.- la tonne, c'est la même chose avec le verre, le fer c'est fini, c'est Fr. 0.-
 - e) La commune de Gland formule, voire soutien au niveau cantonal les initiatives visant à exploiter le potentiel énergétique des déchets incinérés : oui, cela est très clairement fait, en prenant des actions auprès de Tridel ce qui a permis de transférer 2/3 des déchets du périmètre et la totalité des déchets glandois pour que cela soit valorisé à Tridel qui chauffe 18'000 habitants; les recherches sur les possibilités d'amélioration continuent, il est vrai sur la région lausannoise, mais cela a quand même une valeur ajoutée puisque Tridel appartient aux communes du Canton.
 - f) Le règlement de gestion des déchets soit modifié de telle sorte à ce qu'il évite une double taxation des personnes qui quittent Gland ou y emménagent en cours d'année: les discussions n'ont pas encore eu lieu en séance de Municipalité, cela va se faire, mais le Conseil avait pris une décision assez claire à ce sujet.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Nomination d'un délégué au Conseil d'Établissement primaire et secondaire.

Suite à la démission de M. Gregory Bovet, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe Les Verts, M. Uebelhart propose la candidature de M. Rupert Schildböck.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, M. Rupert Schildböck est élu délégué au Conseil d'Établissement primaire et secondaire.

14. Interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant «La suppression de tout portail ou obstacle sur une largeur de 2 m au bord des rives du lac et des rivières de notre ville afin de respecter la Loi du Marchepied de 1926».

Le président passe la parole à M. Uebelhart pour le développement de son interpellation.

Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.

- M. Fargeon: un arrêt a été transmis par le Tribunal cantonal concernant les nouvelles affectations Falaises I, II et III; la Municipalité attend encore de recevoir l'arrêt du Tribunal cantonal concernant le cheminement piétonnier; par contre, il n'a pas la même lecture que l'interpellant et ce n'est pas la première fois. La Municipalité répondra pour le prochain Conseil.

8. Divers + propositions individuelles.

Le président relève qu'il est de tradition que les membres du Conseil qui le souhaitent, fassent don du jeton de présence à une organisation ou association méritoire. Il attend des propositions.

- M. Freuler: propose l'Association «La Côte Flûte Festival». Cette association a organisé en 2014 la première édition d'un festival de musique avec 200 musiciens venant de toute l'Europe sur le thème de la flûte traversière avec des concerts à Gland ainsi que dans quelques villages environnants. Dans le cadre de ce festival, l'Association a aussi organisé un spectacle pour les écoles de Gland ainsi qu'une exposition. En 2016, il y aura une nouvelle édition, merci de la soutenir par le jeton de ce soir.
- M. Tacheron: a compris l'utilité et la nécessité d'avoir des panneaux d'affichage partout pour des manifestations culturelles, mais en ce qui concerne l'Av. du Mont-Blanc, il pensait naïvement qu'en respectant la limitation de 50km/h, on aurait le temps de tous les lire, or ce n'est pas forcément le cas. Avec les feux rouges, Rue de la Combe - Av. du Mont-Blanc, cela sera plus facile puisque les véhicules seront arrêtés.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 4 février 2016 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

Il est 21h55.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Daniel Calabrese

Mireille Tacheron

Annexes:

Interpellation de M. Uebelhart

Graphique de M. Labouchère (p. 8)